

fait rapport au nom du comité de la délégation en France, que le comité a tenu une séance conjointe avec le comité de la chambre de commerce française et que à cette séance, on avait adopté une série de résolutions recommandant l'envoi de délégués qui devraient partir au commencement de février pour être de retour à la fin de mars, à temps pour les affaires du printemps.

M. Contant dit qu'il a assisté à une partie de la séance et que si ces résolutions ont été adoptées après son départ, les membres du comité n'avaient pas l'air, pendant qu'il était là, de considérer la proposition d'une délégation comme praticable. Pour sa part, il voudrait qu'une étude plus sérieuse fut faite de la question, au point de vue des délégués à nommer, des instructions à leur donner, des renseignements à recueillir, etc.

M. Morin ne voit pas pourquoi on enverrait des délégués en France; ceux de nos commerçants qui font des affaires avec la France, y vont déjà sans avoir besoin d'être délégués par la chambre; si les négociants français veulent faire des affaires avec notre pays, qu'ils en fassent autant; qu'ils viennent ici, étudient notre marché et se conforment à nos usages.

M. Perrault répond en signalant la note patriotique qui a dominé, au parlement français, dans le débat sur le traité franco-canadien. Il fait remarquer que nous ne faisons que \$3,000,000 d'affaires avec la France qui en fait pour \$100,000,000 avec les Etats-Unis et pour \$800,000,000 avec l'Amérique du Sud.

M. Rolland est d'avis que le principal devoir du comité est d'étudier d'abord les possibilités du commerce avec la France. Il est décidé que le comité rapporte progrès et continue ses travaux.

M. le président adresse à la chambre quelques paroles émuës au sujet du décès de Sir John Thompson; il croit que Sir John étant décédé en office, la chambre peut, sans s'exposer à l'accusation de faire de la politique, exprimer ses sentiments à ce sujet, comme vient de le faire le Board of Trade.

M. Morin propose qu'une assemblée générale de la chambre soit convoquée pour lundi et qu'un comité soit chargé de préparer des résolutions de condoléance. Adopté à l'unanimité.

M. Lamothe, avocat, sur l'invitation du président, expose à la chambre le projet de loi qu'il a préparé au sujet des privilèges d'Ouvriers.

Après discussion, il est résolu unanimement que la chambre approuve ce projet de loi et en recommande l'adoption. (Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le texte de ce projet)

M. J. D. Rolland demande au conseil d'exprimer son opinion sur la constitution projetée de tribunaux d'arbitrage, sous le contrôle des chambres de commerce comme cela se pratique en Angleterre.

Le conseil rappelant que les tribunaux de commerce en France rendent des services incalculables, se prononce énergiquement en faveur de l'institution de tribunaux d'arbitrage.

À l'assemblée générale spéciale tenue lundi, le 17 décembre, étaient présents: MM. J. D. Rolland, G. Boivin, J. Fortier, F. X. Moisan, D. Parizeau, Chs. Langlois, L. E. Beauchamp, Arthur Gagnon, J. H. Nault, A. Aumond, A. Lacoste, J.

L. Barré, L. E. Morin, sr., M. Garand, A. C. Robillard, A. C. Thompson, L. J. A. Surveyer, L. E. Morin, jr., J. B. A. Lanctôt, S. Robitaille, J. M. Marcotte, etc., etc.

M. J. D. Rolland présidait et fit en termes émus l'éloge de Sir John Thompson. Après lui, prirent la parole MM. F. X. Moisan, D. Parizeau, M. P. P., L. I. Boivin et L. E. Beauchamp.

Les résolutions suivantes furent adoptées:

Attendu que cette chambre a appris avec un extrême regret la mort prématurée de sir John Thompson, premier ministre du Canada:

Que ce décès prive le peuple canadien de l'un de ses hommes d'état les plus brillants:

Qu'il a rendu à son pays des services éminents spécialement lors du règlement de la question des pêcheries de la mer de Behring et par la conclusion d'un traité de commerce avec la France, traité qui, virtuellement, place le Canada au rang des nations indépendantes.

Attendu qu'il a plu à Sa Majesté la Reine Victoria et à toute la population de l'empire britannique de rendre hommage à la droiture et aux grands talents de sir John Thompson.

Résolu, que la Chambre de Commerce du District de Montréal prie respectueusement Lady Thompson et sa famille d'accepter l'expression de sa sincère condoléance à la grande infortune qui est si soudainement tombée sur elle, et qui tombe également sur la population toute entière de la confédération canadienne.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La Chambre de Commerce de Montréal, (Board of Trade) a tenu, vendredi le 14 décembre, une assemblée générale spéciale, à laquelle des résolutions de condoléance ont été unanimement adoptées au sujet de la mort de Sir John Thompson. L'assemblée était nombreuse et comprenait aussi les membres, de toutes les associations affiliées à la chambre.

À la réunion du conseil, mardi, le 18 décembre, le secrétaire donna lecture d'un projet de requête à être adressée au parlement de Québec, demandant d'exclure les fournisseurs de matériaux du bénéfice des privilèges d'ouvrier conférés par la loi Augé. Le projet a été adopté.

Une lettre du département de la marine au sujet de l'émission de certificats de sortie par le capitaine de port, fut référée à un comité spécial.

Le conseil décide d'opposer à Québec par tous les moyens possibles, l'amendement à la Charte de la cité, proposé par le conseil de ville, modifiant les dispositions actuelles de la loi concernant le pouvoir d'emprunter.

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DE NOUVEAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

À l'assemblée régulière mensuelle de la société des marchands, tenue le 12 décembre, étaient présents; MM. Arthur Gagnon, président, au fauteuil; O. P. Chagnon, Jos. Normandin, O. Vanier, F. X. Moisan, Z. Arcand, Jules Huot, Z. Moisan, A. M. Allan, J. M. Marcotte etc.

La question des colporteurs étant mise en discussion, MM. F. X. Moisan, Jules Huot et le Président sont chargés

de voir le maire et le chef de police pour leur demander la mise en force des règlements à ce sujet.

Puis la résolution suivante est adoptée:

" Considérant que le nombre des colporteurs répandus dans la Province de Québec est devenu un fléau, tant pour le commerce que pour la classe des acheteurs chez qui ils se présentent; cette Société qui représente plus de la moitié du commerce qui se fait dans la Province, est d'avis qu'une pétition soit envoyée au Premier Ministre de la Province de Québec, sans délai, avec prière au gouvernement de bien vouloir amender la loi de façon à imposer une taxe annuelle de cent dollars à chaque colporteur à pied, et de deux cents dollars à chaque colporteur en voiture soit double ou simple. Cette taxe sera perçue de la manière que le Gouvernement le jugera à propos, et de plus, chaque ville ou municipalité de la Province de Québec aura le droit d'imposer, en sus, à son profit, une taxe annuelle dont le montant sera fixé par la majorité du Conseil de chaque ville ou municipalité, d'obliger chaque colporteur à exhiber le numéro de sa licence et à laisser voir la dite licence à tout citoyen, lorsque la demande lui en sera faite, et à défaut par lui, ou sur son refus de montrer tel permis de vendre, il puisse être cité devant aucun juge de paix résidant dans l'arrondissement où l'offense aura été commise, et qu'une amende de huit piastres ou six mois de prison soit imposée dans chaque cas.

Le président fait connaître à l'assemblée que LE PRIX COURANT a publié une requête qu'il a adressée à tous les marchands, dans le but de faire passer une loi pour augmenter la taxe sur les colporteurs.

La société est unanime à lui voter des remerciements et invite les marchands à lui donner l'encouragement qu'il mérite.

À la prochaine séance: nomination du comité pour discuter la question des ventes au détail par les marchands de gros, avec l'association des marchands de gros; nomination d'un comité pour suivre les affaires municipales.

M. F. X. Moisan, président de la compagnie de Téléphone des Marchands, annonce que les téléphones de la compagnie seront mis en opération dans la semaine de Noël; il invite les marchands à s'y abonner et à encourager autant qu'ils le pourront la compagnie qui le mérite.

M. Craig, de la ferme expérimentale d'Ottawa, a donné une superbe conférence, mardi, aux membres de l'association fruitière de Québec.

On a ensuite procédé comme suit à l'élection des officiers:

Président honoraire: l'hon. M. Joly de Lotbinière; Vice-prés. hon. M. J. N. Fisk; Président-actif, M. R. W. Shepherd; Secrétaire, M. W. Dunlop; Directeurs, MM. E. B. Edward, S. A. Fisher, J. N. Fisk, Joly, Dupuis, Dr Grignon, Barbeau, D. Pyke, A. Brodie.

Nos abonnés de la Campagne ont maintenant tous reçu leur compte d'abonnement et nous espérons qu'ils y répondront comme il convient. Nous leur rappelons que l'abonnement est payable d'avance.